
Conditions générales de vente de Net Visio

Ayant souscrit l'une de nos offres, vous vous engagez à lire et à respecter les conditions suivantes. Pour tout complément d'information, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : contact@netvisio.fr.

Nous nous réservons le droit de modifier ces présentes conditions avec l'amélioration de nos services, vous êtes donc invités à consulter cette page le plus souvent possible.

Préambule :

Le client : personne physique ou morale, signataire du bon de commande, de l'offre d'hébergement, et des conditions générales de vente, titulaire du contrat. Le client reconnaît par la signature des présentes pouvoir signer le bon de commande et ses annexes. Si le client désigné est une personne morale dont le signataire aux présentes n'est pas mandataire social, ni habilité à, le signataire personne physique assumera à sa charge seule le contrat.

Net Visio fait parti du groupe Net Conception. L'activité principale de Net Visio consiste à vendre des solutions de vidéosurveillance sur Internet ainsi qu'un service de visionnage directement en ligne via un espace réservé au client sur le site www.netvisio.fr.

La souscription du bon de commande emporte acceptation sans réserve des présentes "conditions générales", ainsi que des "conditions d'utilisations", qui s'appliquent quelques soient les options, les modules souscrits et les modalités des travaux à réaliser.

Les présentes "conditions générales" ont pour objet de régir le contrat conclu entre "Net Visio" et "Le client " désigné par "le(s) bon(s) de commande / bon de livraison" et le(s) éventuel(s) avenant(s) qui y sont annexés.

Chaque page doit être signée et la dernière portant en plus la mention « lu et approuvé ».

Une disposition des conditions générales légalement nulle ou inapplicable n'enlèverait pas à la validité des autres dispositions. Elle serait modifiée par une clause appropriée.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourrait être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

Les présentes Conditions Générales de Vente de Net Visio sont applicables à toutes fournitures et prestations. Toute clause contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Net Visio, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

© Copyright 2004 Net Visio

1. Conditions d'inscription

1.1. Nos services sont réservés aux personnes juridiquement capables de souscrire des contrats en droit français.

2. Abonnement Net Visio

2.1. L'abonnement est établi pour une période minimum de 12 mois consécutifs et reconduit automatiquement pour l'année suivante. Il est valable le mois civil, du 1^{er} jour au dernier jour du mois.

2.2. La signature du contrat d'abonnement à Net Visio, après validation du dossier, entraîne l'ouverture d'un dossier client et l'acceptation pour ce dernier des conditions générales de ventes associées.

2.3. Les prix en vigueur sont ceux mentionnés sur le bon de commande signé et retourné par le client. Les prix sont payables à l'envoi de la commande, une facture mentionnant la TVA est fournie systématiquement.

2.4. Tout abonnement commencé est dû. Même en cas de résiliation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

3. Enregistrement de la commande

3.1 La demande de réservation du client ne sera prise en considération qu'à réception par Net Visio des présentes conditions générales et du bon de commande dûment rempli et signé par le client, ainsi que le cas échéant des documents requis pour l'enregistrement.

3.2. Le client réglera 50% du montant de sa commande au moment de la signature du bon de commande. L'enregistrement de la commande ne sera effectué qu'après réception de ces documents.

4. Paiement de l'offre

4.1 Après acceptation du devis de votre part, et que vous nous avez envoyé vos codes de connexions Internet (fourni par votre Fournisseur d'Accès à Internet), nous configurons l'offre en fonction de vos attentes et besoins et nous vous faisons ensuite parvenir le matériel. Vous réglerez les 50% restant de la facture à réception du matériel.

4.2. Le matériel reste l'entière propriété de Net Visio jusqu'au paiement intégral de la facture.

5. Paiement de l'abonnement

5.1. La 1^{ère} année de l'abonnement est comprise dans l'offre. Les mensualités suivantes sont prélevées chaque mois à partir de la 2^{ème} année d'abonnement. Y sont ajoutés les SMS supplémentaires demandés par le client pendant le mois, au tarif de 0.15€ HT par SMS. Ces prélèvements se font de manière automatique le 5 de chaque mois sur le compte bancaire ou postal indiqué sur le dossier du client.

5.2. Lorsque la(les) somme(s) due(s) n'est (ne sont) pas réglée(s), l'abonnement est immédiatement suspendu.

- 5.2.1. La régularisation de(s) somme(s) doit (doivent) être effectuée(s) par chèque et envoyée(s) par courrier à Net Visio (15, rue Commodore Hallet – 14000 Caen) avant la fin du mois concerné afin de relancer le prélèvement automatique du mois suivant.
- 5.2.2. La régularisation de(s) sommes doit (doivent) être effectuée(s) après la fin du mois concerné et entraîne le règlement en sus de l'échéance du mois en cours.
- 5.2.3. Un payeur, dont le compte est resté débiteur, ne peut pas souscrire à de nouvelles offres, ni créditer son compte SMS, tant que la(les) somme(s) due(s) n'est (ne sont) pas réglée(s).
- 5.2.4. Si la(les) sommes due(s) n'est (sont) pas réglée(s) dans un délai de 30 jours, Net Visio interdira l'accès client au payeur qui ne pourra donc plus voir ses vidéos jusqu'à règlement des arriérés.

5.3. L'abonnement ainsi que les SMS en sus sont réglés par prélèvement automatique :

- 5.3.1. L'autorisation de prélèvement dûment remplie et signée ainsi qu'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou un RIP (Relevé d'Identité Postal) doivent être remis à la signature du contrat à Net Visio.
- 5.3.2. A chaque changement de tarif annoncé par courrier et/ou e-mail, le montant du prélèvement s'effectuera au montant du nouveau tarif.
- 5.3.3. Toute opération ayant une incidence sur les prélèvements doit être enregistrée avant le 25 du mois pour prendre effet au premier du mois suivant.
- 5.3.4. Le payeur désirant changer d'établissement bancaire domiciliaire ou de compte à prélever doit le signaler, soit par courrier (15, rue Commodore Hallet – 14000 Caen), soit par e-mail (contact@Net Visio.fr). Le payeur remplit une nouvelle autorisation de prélèvement et fournit un RIB ou un RIP aux nouvelles coordonnées bancaires de telle sorte qu'il ne puisse y avoir de rupture dans le rythme des prélèvements (cf. 5.3.3.).
- 5.3.5. En cas de changement de payeur, le nouveau payeur doit le signaler soit par courrier (15, rue Commodore Hallet – 14000 Caen), soit par e-mail (contact@Net Visio.fr). Le payeur remplit une nouvelle autorisation de prélèvement et fournit un RIB ou un RIP aux nouvelles coordonnées bancaires de telle sorte qu'il ne puisse y avoir de rupture dans le rythme des prélèvements (cf. 1.3.3.).
- 5.3.6. L'abonnement payé par prélèvement est renouvelé automatiquement dès lors que le payeur n'a pas signifié expressément sa résiliation (cf. 5.3.3.)
- 5.3.7. Les frais de rejets bancaires (hors incident technique non imputable au payeur) sont à la charge du payeur.

6. Commande SMS

6.1. Toute commande de SMS via l'espace privé du client sur Internet est considérée comme due à Net Visio.

6.2. Le règlement de ces SMS s'effectue sur la base d'un tarif fixé à 0.15 €/SMS. Un récapitulatif de votre consommation de SMS supplémentaires vous sera envoyé tous les trimestres accompagné d'une facture réglable dans le mois ouvré.

7. Résiliation du contrat sur l'initiative du payeur

7.1. Le contrat peut être résilié à la demande du payeur. Ce dernier doit le notifier expressément par une demande de résiliation. La résiliation ne prend effet qu'à compter des 12 mois obligatoires de souscription écoulée.

7.2. Le contrat ne peut être suspendu momentanément. Toute demande de suspension entraînera automatiquement la résiliation définitive du contrat.

7.3. L'abonné pourra anticiper sa demande de résiliation sans limite de temps dans les cas de force majeure (cessation d'activité, longue maladie, décès). L'abonné (ou ses ayants droits) s'engage à fournir tout justificatif à l'appui de sa demande de résiliation.

7.4. La résiliation ne prend effet qu'au règlement de toutes les échéances dues.

7.5. Pour la résiliation du contrat, il convient d'informer Net Visio par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception DEUX MOIS calendaires au moins avant la date anniversaire annuelle du contrat. Toute résiliation faite sans respect du préavis donnera lieu à la suspension immédiate et sans préavis des services et à la mise en recouvrement contentieux de la facture émise.

7.6. Le client s'engage à avertir Net Visio par Lettre Recommandée Avec Accusé de Réception de tout manquement au présent contrat.

8. Résiliation du contrat sur l'initiative de Net Visio

8.1. Le contrat est résilié de plein droit par Net Visio en cas de fraude, de fausse déclaration ou de falsification des pièces jointes lors de la constitution du dossier d'abonnement à l'offre de Net Visio.

8.2. En cas d'inexécution par le client de quelconque de l'une de ses obligations, Net Visio se réserve le droit de suspendre, sans préavis, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit.

8.3. Net Visio signifie la résiliation au moyen d'une lettre adressée au dernier domicile connu du payeur.

8.4. Net Visio se réserve le droit de refuser tout nouveau contrat d'abonnement à un payeur ou un abonné dont le contrat a déjà été résilié pour fraude établie ou défaut de paiement.

8.5. Net Visio s'engage à avertir le client par Lettre Recommandée Avec Accusé de Réception de tout manquement au présent contrat.

8.6. Il est expressément stipulé qu'à défaut de paiement à son échéance, et un mois après une mise en demeure restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit par Net Visio, si bon lui semble. Le client restera dans tous les cas redevable de la totalité du contrat souscrit initialement. Compétence est, en tant que de besoin, attribuée au Magistrat des Référé pour constater le manquement, garantir le jeu de la présente clause et prescrire la résiliation judiciaire du contrat de location de services.

8.7. Net Visio se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit pour tout manquement aux conditions générales de ventes et ainsi qu'aux conditions d'utilisation du service Net Visio.

9. Responsabilité du payeur et de l'abonné

9.1. Les conditions générales s'imposent à la fois au payeur et à l'abonné même lorsque ce dernier n'a pas personnellement signé la demande d'abonnement.

9.2. Tout abonné reconnaît avoir reçu un exemplaire de ces conditions lors de la réception de son abonnement Net Visio.

9.3. Tout abonné reconnaît avoir effectué les démarches administratives préalables à l'installation d'un système de vidéosurveillance. Net Visio et le groupe Net-Conception, ne pourront être tenus responsables de l'utilisation faite du matériel par le client ainsi que des autorisations préfectorales qui en découlent.

10. Cas de force majeure

10.1. Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à Net Visio au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Net Visio, alors Net Visio sera dispensée de ses obligations.

10.2. Dans ces cas, Net Visio sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement. En cas de Force Majeure, Net Visio devra tenir régulièrement informée le client des suites, des pronostics de rétablissement.

10.3 - Les obligations nées du présent contrat seront suspendues pendant toute la durée du Cas de Force Majeure.

10.4 - Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

11. Dispositions diverses

11.1. Les données nécessaires à la gestion de l'abonnement Net Visio font l'objet d'un traitement informatique. Les réponses à certaines questions sont facultatives. Conformément à la loi 78 du 6 janvier 1978, toute personne bénéficie d'un droit d'accès aux informations nominatives la concernant et, le cas échéant, du droit de rectification.

12. Loi applicable – Attribution de juridiction

12.1. Le présent contrat est régi par la Loi Française.

12.2. Sous réserve de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de CAEN.